

Voici un tableau explicatif sur les cotisations 2017. La cotisation de la FKQ a été approuvée par le Conseil d'administration et a été déterminée par l'Assemblée générale annuelle des membres.

Frais de cotisation pour membres	COTISATION POUR MEMBRES FKQ				
	ACCREDITÉ	ACCREDITÉ ÉTUDIANT CYCLE SUPÉ.	AFFILIÉ/ PROFESSEUR	ÉTUDIANT	CONGÉ PARENTAL
JANVIER À DÉCEMBRE	200,00 \$*	110,00 \$*	140,00 \$	80,00 \$	30,00 \$
MAI À DÉCEMBRE	150,00 \$*	90,00 \$*	110,00 \$	70,00 \$	30,00 \$
SEPTEMBRE À DÉCEMBRE	100,00 \$*	70,00 \$*	80,00 \$	60,00 \$	30,00 \$

* les membres accrédités doivent ajouter les frais de l'assurance responsabilité professionnelle (environ 112\$ / an avec réduction en cours d'année)

Détails sur l'assurance responsabilité professionnelle pour le membre ACCRÉDITÉ :

Tout membre accrédité doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité professionnelle, à moins d'être déjà couvert par son employeur (attention à ne pas confondre avec l'assurance responsabilité civile générale).

Comment acheter l'assurance responsabilité professionnelle?

L'assurance est achetée et payée par le membre, via le site Internet de « Le Groupe d'assurances PROLINK Inc. » Les indications sont soumises lors de votre accréditation.

Et si mon employeur m'assure déjà?

Tout membre accrédité doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité professionnelle.

Vos actes sont déjà assurés via votre employeur (ex. : MSSS, CIUSSS, Hôpital) et vous ne désirez pas souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle de la FKQ?

Choisissez l'option « **membre accrédité sans assurance** ». Pour être exempté de cette assurance, vous devez signer la décharge de responsabilité, attestant que vous comprenez les conditions de ce choix, en plus de fournir une preuve de votre assurance responsabilité professionnelle de l'employeur. Sans quoi votre adhésion ne pourra être validée.